

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS
Conseil Municipal
Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DAC 254 Subvention à l'association Compagnie du Samovar (14e)

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Compagnie du Samovar, 5 rue Pernety (14^e) ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Compagnie du Samovar, située 5 rue Pernety (14^e), pour le soutien de la diffusion du spectacle Les eaux d'ombre, présenté au théâtre L'Atalante (14e), du 11 au 30 mai 2011. X02148; 2011_02036 ; 19426 ;

Article 2 : La dépense correspondante, soit 5.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, rubrique 33, nature 6574, Ligne VF40004 : provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.